

VILLE DE LA CHAPELLE SUR ERDRE
Direction des Ressources
Service Finances et Contrôle de Gestion

DG - DEC - 2024 - 022

DÉCISION DE VIREMENT DE CREDITS N° 6 BP 2024 Ville

Nature : Décision budgétaire

Objet : M57 - Fongibilité des crédits – Décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section

LE MAIRE de LA CHAPELLE SUR ERDRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5217-10-6 ;

VU la délibération du 26 juin 2023 portant adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU la délibération du 2 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024 autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des mouvements de crédits suivants au vu de l'évolution de la consommation des crédits et des abondements nécessaires de lignes budgétaires,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De procéder aux virements de crédits comme suit :

Section de fonctionnement				
Chap	Imputation	Sens	Libellé	Montant
739	FINA-01-739116	Dépenses	Atténuation de produits au titre du prélèvement Loi SRU	- 14 114 €
66	FINA-01-661110	Dépenses	Intérêts sur emprunts	- 4 720 €
66	FINA-01-66151	Dépenses	Intérêts sur ligne de trésorerie	- 5 303 €
011	AFAJ-510B-62268	Dépenses	Autres honoraires, conseils juridiques	+ 9 114 €
011	AFAJ-510B-6227	Dépenses	Frais d'actes et de contentieux	+ 5 000 €
011	AFAJ-510B-6132	Dépenses	Locations immobilières	+ 4 720 €
011	AFAJ-510B-63512	Dépenses	Taxes foncières	+ 5 303 €
Total				0,00 €

Section d'investissement				
Chap	Imputation	Sens	Libellé	Montant
21	BATI-020F-2145	Dépenses	Constructions sur sol d'autrui	- 27 938 €
23	BATI-311B-231320	Dépenses	Travaux en cours – Espace culturel Capellia	- 3 862 €
23	BATI-338F-2312326	Dépenses	Aménagement de terrains – Aire de jeux de Mazaire	- 4 000 €
21	BATI-322-21314310	Dépenses	Bâtiments sportifs – Stade du Buisson de la Grolle	+ 30 000 €
21	BATI-201-21312130	Dépenses	Groupe scolaire Beausoleil	+ 4 000 €
21	BATI-311B-2188	Dépenses	Achat de matériel – Espace culturel Capellia	+ 1 800 €
Total				0,00 €

Suivi Fongibilité des crédits

Cumul utilisé – Décision de virement de crédit n°6	
Fonctionnement	24 137 €
Investissement	35 800 €

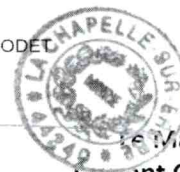
ARTICLE 2 : Cette décision fera l'objet d'une communication à la première réunion du Conseil Municipal qui suit, conformément aux procédures prévues par l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
- au comptable public assignataire.

Fait à la CHAPELLE-SUR-ERDRE, le 11/09/2024

Signé électroniquement par : Laurent GODET
Date de signature : 16/09/2024
Qualité : Maire

Le Maire,
Laurent GODET